



COLLECTE DES GROS REBUTS

GROSSES VIDANGES - ENCOMBRANTS

Une collecte spéciale des gros rebuts se fera bientôt dans les municipalités suivantes :

Sortez les

GROS REBUTS

près de la route

LE SOIR PRÉCÉDANT LA CUEILLETTE

et, si possible,

SÉPAREZ LE MÉTAL DU RESTE

des encombrants afin de
faciliter la collecte.

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant pas 25 kg et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à 4,5 m³ (6 verges cubes) par adresse et ceux déposés dans une remorque ne seront pas ramassés.

Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou volumineux ne sera pas ramassé.

AUTOMNE 2026

Saint-Éloi	Mardi 8 septembre 2026
Sainte-Françoise	Mardi 8 septembre 2026
Saint-Médard	Mercredi 9 septembre 2026
Saint-Jean-de-Dieu	Mercredi 9 septembre 2026
(Secteur des rangs)	Jeudi 17 septembre 2026
(Secteur du village)	
Saint-Simon-de-Rimouski	Mardi 15 septembre 2026
Saint-Mathieu-de-Rioux	Mercredi 16 septembre 2026
Notre-Dame-des-Neiges	Lundi 21 septembre 2026
Sainte-Rita (partout)	Mardi 22 septembre 2026
Trois-Pistoles	
(Secteur Est + Jean-Rioux + chemin du Havre et chemin des Îslets)	Mercredi 23 septembre 2026
(Secteur Ouest)	Jeudi 24 septembre 2026
Saint-Clément	Vendredi 25 septembre 2026

Les contenants dans lesquels sont placés les
encombrants sont ramassés avec les encombrants.

Quels sont les GROS REBUTS qui seront ramassés



Exemples: vieux meubles, divans, tables, matelas, les tapis roulés et attachés, électroménager sans réfrigération, toile de piscine ou autres pliées et attachées, boyau d'arrosage roulé.

Pour la collecte des fermes agricoles, les sacs de moulés doivent être insérés dans un même sac pour former un ballot.

NOTEZ BIEN !



Si dans votre municipalité la collecte des vidanges régulières et/ou des matières organiques est le même jour que les gros rebuts, vous devez placer les bacs et les gros rebuts distancés les uns des autres afin d'avoir accès aux bacs en tout temps.

TRÈS IMPORTANT

QUELS SONT LES
PRINCIPAUX RÉSIDUS QUI

NE SERONT PAS

ACCEPTÉS NI RAMASSÉS?



➤ **DÉBRIS DE CONSTRUCTION
et de DÉMOLITION,**
tels que bois, porte, gypse, verre, vitre,
miroir, bardeau, brique, ciment, asphalte
NE SERONT PAS RAMASSÉS

➤ **PNEUS et PIÈCES
D'AUTOMOBILES,**
NE SERONT PAS RAMASSÉS

➤ **RÉSIDUS COMMERCIAUX,
INDUSTRIELS OU AGRICOLES,**
NE SERONT PAS RAMASSÉS

➤ **RÉSIDUS VERTS,**
tels que branches, plants,
pelouse ou feuilles
NE SERONT PAS RAMASSÉS

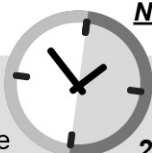
➤ **PRODUITS
ÉLECTRONIQUES,**
tels que téléviseur, ordinateur,
écrans **NE SERONT PAS
RAMASSÉS**

➤ **MATIÈRES CONTAMINÉES
ou DANGEREUSES**
(corrosive, explosive, toxique et
inflammable)
NE SERONT PAS RAMASSÉES

➤ **AUTRES RÉSIDUS**
tels que réfrigérateur, congélateur,
climatiseur, refroidisseur d'eau,
bonbonne de propane, chlore,
peinture, rouleaux de broche
NE SERONT PAS RAMASSÉS

Le saviez-vous ?

Votre Écocentre, situé au 2, route à Cœur à Notre-Dame-des-Neiges, accepte que vous y déposiez une quantité limitée de certains types de **débris de construction et de démolition** : vérifiez les conditions qui s'appliquent au 418 851-3206, faites le 1 ou visitez notre site Internet à l'adresse suivante: www.mrcdesbasques.com/vivre-dans-les-basques/environnement-et-gestion-des-matières-résiduelles/ecocentre/



Celui-ci est ouvert du
**8 avril au 14 novembre
2026, du mercredi au samedi**
de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Vous pouvez aller porter ce qui ne se recycle pas directement au site d'enfouissement de Cacouna, et ce, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h sur une remorque domestique (trailer 4'x8') d'un volume maximum de 3 mètres cubes. Des frais s'appliquent.
Info : 848 867-3536.

MRC

lesBasques

Pour plus d'information,
communiquez avec nous au
418 851-3206, faites le 1